

République Française

\*\*\*

Syndicat Mixte Ouvert de  
Gestion des Déchets de  
Saint Pierre et Miquelon

\*\*\*

Saint Pierre, le 02 MAI 2013

Messieurs les membres du Syndicat  
Mixte de Gestion des Déchets

Messieurs,

En juillet 2009, le syndicat mixte de gestion des déchets voyait officiellement le jour, né sous l'impulsion du Conseil Territorial et issu d'une volonté partagée par la Mairie de Saint-Pierre, la Mairie de Miquelon-Langlade et la CACIMA, d'adopter une approche globale de territoire concernant le traitement des déchets. Si le Conseil Territorial n'a légalement aucune compétence en matière de gestion des déchets, nous avons souhaité joindre nos efforts et nos compétences à une structure bâtie au nom de l'intérêt général de ce territoire.

Si cette création a suscité de l'espoir très rapidement quant à un changement radical et visible en matière de gestion des déchets, l'objectif affiché dès le début par les collectivités partenaires était bien de trouver dans un premier temps un support juridique (syndicat mixte) à même de lancer des opérations de consultations aux fins de trouver un partenaire privé pour la gestion de cette prestation complexe.

Lors de nos différentes réunions préparatoires, et notamment celle du 07 octobre 2009, à la demande des représentants de la Mairie de Saint-Pierre notamment, nous avons acté le fait que la présidence serait tournante et dans un premier temps que le Conseil Territorial l'assumerait, relayé successivement par les autres membres.

Lors de la séance d'installation du SYGED le 30 mars 2010, j'ai donc, à défaut d'autre candidature exprimée, dû assumer cette première présidence afin de lancer les opérations de consultation de la procédure dite de partenariat public/privé (PPP). Nous étions donc dans la même situation qu'aujourd'hui puisque tout restait à bâtir, mais il fallait assumer cette première étape nécessaire.

Le 30 mars 2010, nous avons adopté la délibération actant le principe de la présidence tournante. En effet, prévue initialement pour 3 ans, j'avais conditionné ma prise de fonction au fait que tous prendraient par la suite et à tour de rôle, cette présidence. Pour mémoire, je vous joins à nouveau la délibération adoptée à l'unanimité des membres. Ce texte indique clairement que la première présidence irait jusque mars 2011 et que la prochaine présidence serait de 2 années. Certes, cette modification statutaire n'a pas été actée devant nos assemblées respectives, mais ce point a fait l'objet d'une unanimité des membres traduite dans cette délibération.

Le 24 janvier 2013, nous nous sommes réunis afin de prendre acte de la désignation des nouveaux représentants issus notamment du renouvellement du Conseil Territorial ou encore de l'élection partielle de la Commune de Miquelon-Langlade. A cette réunion, la question de la Présidence a de nouveau été posée quant à son renouvellement. Force est de constater que l'engagement acté en mars 2010 venait de « voler en éclat » puisque personne d'autre que moi-même n'a été volontaire pour assumer la présidence du SYGED. Sachez que je le regrette car je considère qu'il y existait un contrat plus que moral sur le principe d'une présidence tournante.

J'estime, au terme de ma présidence (supposée prendre fin mars 2011 !), être allé au bout de mon travail concernant la procédure d'appel d'offre dite de PPP que nous avons collectivement et à l'unanimité déclarée sans suite. Fort de ce constat, je considère donc légitime de laisser mon poste à un autre membre du SYGED qui saura, avec la contribution des autres membres, donner une nouvelle orientation à ce dossier sur lequel nos concitoyens sont sensibles.

Si aucun d'entre vous n'envisage d'assumer et de respecter le contrat que nous avons passé en mars 2010, croyez bien qu'il s'agira là d'un échec politique qui rejaillira sur nous tous au moment où nos concitoyens ont besoin, plus que jamais, de repères institutionnels forts sur des questions de société.

Je ne peux accepter le fait que le Conseil Territorial soit présenté étrangement comme le seul à être à même d'assumer la présidence. La force du SYGED, c'est son caractère collectif basé sur un véritable partenariat entre nos entités. Or, à entendre vos différentes interventions, vos arguments sont bien fragiles pour ne pas assumer cette mission.

Travailler ensemble ne signifie pas que celui qui assume cette présidence est seul à piloter, c'est malheureusement ce que vos réactions laissent penser, à tort. La conception même du SYGED va amener par exemple le Conseil Territorial à maintenir la mise à disposition de son équipe juridique et de son secrétariat. Qu'en est-il des autres membres ? Nous devons tous participer au fonctionnement administratif de la structure, chacun à notre niveau, mais nos moyens doivent être maintenus.

Pour ceux qui y siègent depuis 2010, vous vous souviendrez de ma proposition qu'en fonction du Président, nous souhaitions faire en sorte que le secrétaire général du SYGED soit à chaque fois issu d'une collectivité différente afin de neutraliser le caractère politique que ne doit pas prendre cette structure. Je regrette aujourd'hui que cette proposition n'ait pas abouti, mais cela n'est pas à mon sens un obstacle.

Malgré la suspicion exprimée par certains à mon encontre, je pense que la meilleure réponse concernant la gestion des déchets sur l'Archipel passe par le maintien d'une structure collective agissant sur les deux îles. Ce postulat ne pourra subsister pour autant que les autres membres démontrent une réelle volonté de prendre pleinement leur place au sein du SYGED.

Si lors du renouvellement de la présidence, aucun autre membre ne postule, force sera de constater que la création du SYGED aura été vue par certains seulement comme une opportunité de transférer la responsabilité d'un sujet sensible et complexe sans jamais avoir finalement voulu jouer complètement le jeu. Il s'agirait là d'un mauvais signal envoyé à la population. Ce n'est pas le cas pour le Conseil Territorial qui n'a pas de compétence légale en matière de collecte et traitement des déchets, mais qui souhaite agir aux côtés des autres membres en restant dans la structure.

Je formule donc le vœu que ma succession à la présidence soit un succès afin de poursuivre le travail commencé. Il faudra vraisemblablement modifier notre approche de manière plus pragmatique et moins ambitieuse, nous n'aurons cette discussion qu'une fois la question de la présidence réglée, selon le souhait exprimé par certains lors de la réunion du 24 avril dernier.

Je vous ferai donc parvenir prochainement une convocation du Comité Syndical afin de procéder au renouvellement du président démissionnaire. Je vous indique en toute logique que je ne serai pas candidat à ma succession et je ne souhaite pas que mon collègue du Conseil Territorial le soit, d'autres collectivités ayant également une place à tenir dans ce dossier. En déplacement prochainement, je proposerai de tenir cette réunion à compter du 27 mai prochain afin de pouvoir y participer.

Dans cette attente, veuillez agréer, chers collègues, l'expression de mes sentiments distingués.

*Cordialement*

Le Président du SYGED,

  
Stéphane ARTANO